

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°28 Arrêté déterminant le nombre des inscriptions au tableau d'avancement du personnel des trésoreries pour 1935

n°28

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
27 décembre 1934

Numéro JO  
n° 457 du 31/12/1934

Date du numéro  
31 décembre 1934

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion l'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 6 août 1921, relatif à l'organisation générale du personnel des Trésoreries coloniales

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— Le nombre des inscriptions au tableau d'avancement, qui, conformément à l'article 25 du décret du 6 août 1934 susvisé, peuvent être faites pour l'année 1935 dans les grades ou classes du cadre du personnel des Trésoreries coloniales en service à la Côte française des Somalis, est fixé comme suit : pour le garde de commis principale 4° «classe : Nombre : Un (1) Art. 2.

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

m.de.coppet